

2011-0621  
2012-05-31

# APPÂT À RONGEURS ZP

PASTILLES

**RODENTICIDE POUR LE CONTRÔLE DES ÉCUREUILS TERRESTRES, DES GAUFRES GRIS, DES RATS, DES SOURIS ET DES CAMPAGNOLS DE CHAMPS**

N° D'HOMOLOGATION: **14240** LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL

ATTENTION



POISON

GARANTIE :

Phosphore de zinc.....2,0%

Avertissement, contient les allergènes blé et soja .

Contient du malathion à raison de 0,01% à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

(pour des détails supplémentaires sur la sécurité, voir au verso)

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET: 1,3 kg to 22,7 kg

Ce produit ne doit être utilisé que par des manipulateurs de produits antiparasitaires certifiés, des agriculteurs et des personnes autorisées en vertu de programmes de lutte antiparasitaire approuvés par le gouvernement.

Bell Laboratories, Inc., 3699 Kinsman Blvd., Madison, WI 53704 USA

Tél: 608-241-0202

**PRÉCAUTIONS:** GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré. Éviter tout contact avec la peau. Éviter d'inhaler la poussière. Éviter le contact avec les acides. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, au savon et à l'eau chaude, avant de les porter de nouveau. Si le pesticide pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres. Porter des gants résistant aux produits chimiques durant l'élimination des rongeurs morts, des appâts non consommés et des contenants vides. Toutes les personnes qui manipulent, chargent ou appliquent ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. De plus, les personnes qui procèdent au chargement des pastilles ou des appâts dans l'équipement d'application au sol ou au chargement et à l'application du produit à l'aide d'équipement manuel, doivent porter un masque antipoussière approuvé par le NIOSH et des lunettes de protection.

**PREMIERS SOINS:** Entre autres symptômes de l'exposition aux produits relâchant de la phosphine, nous pouvons citer les maux de tête, le vertige, la nausée, des difficultés respiratoires, des vomissements et la diarrhée. Dans tous les cas d'exposition, protégez-vous, éloignez la personne exposée de la source d'exposition et emmenez-la aux urgences. Dans la mesure du possible, ayez avec vous ce manuel d'utilisation, le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et son numéro d'homologation lorsque vous sollicitez les soins d'un médecin.

**PROTECTION DES SECOURISTES:** Le gaz phosphine est à la fois un poison systémique hautement toxique et un sévère irritant des voies respiratoires. Les personnes exposées aux phosphures solides (qui réagissent à l'humidité pour produire de la phosphine) peuvent poser des risques à d'autres personnes s'il y a du phosphore sur les vêtements, la peau ou les cheveux. Les secouristes doivent se protéger à l'aide d'un équipement de protection individuelle approprié avant de secourir ou de prendre soin d'une personne qui a été exposée à un produit relâchant de la phosphine ou lorsqu'ils pénètrent dans une zone ayant une concentration de phosphine potentiellement dangereuse. Un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, la MSHA ou le BHSR, pourvu d'un préfiltre approuvé par le NIOSH pour les pesticides ou un appareil respiratoire autonome fonctionnant par pression positive et approuvé par le NIOSH ou la MSHA est recommandé lors des interventions concernant une exposition aux concentrations de phosphine potentiellement dangereuses ou inconnues. **EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance. À l'aide d'un ballon-masque qui permettra au secouriste de prévenir une éventuelle exposition secondaire au gaz phosphine, faire respirer artificiellement la personne. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou avec un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INGESTION:** Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS BOIRE DE L'EUA.** Ne rien administrer par la bouche. Ne pas faire vomir la personne. Il est probable que l'exposition produira des vomissements spontanés. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Dans un endroit bien aéré, donner un coup de brosse sur les vêtements et les chaussures ou les secouer pour retirer la substance. Avant de les laver, mettez les vêtements dans un endroit aéré. Ne pas laisser

les vêtements contaminés dans des espaces occupés ou restreints tels qu'une voiture, une fourgonnette, une chambre de motel, etc. Laver soigneusement la peau contaminée avec du savon et de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Appât à rongeurs ZP contenant du phosphore de zinc réagit avec l'humidité contenue dans l'air, les acides et plusieurs autres liquides pour libérer un gaz, le phosphore d'hydrogène (phosphine,  $\text{PH}_3$ ). Une légère exposition par inhalation cause des malaises, des tintements dans les oreilles, de la fatigue, des nausées et une sensation d'oppression de la poitrine qui est soulagée lorsqu'on respire de l'air frais. Une intoxication qualifiée de modérée entraîne de la faiblesse, des vomissements, des douleurs situées au-dessus de l'estomac, des douleurs thoraciques, de la diarrhée et une dyspnée (difficulté à respirer). Les symptômes découlant d'une intoxication aiguë peuvent apparaître de quelques heures à plusieurs jours après l'exposition. Une telle intoxication peut causer un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons), des étourdissements, une cyanose (peau bleuâtre ou violacée), une perte de conscience et la mort. En quantité suffisante, la phosphine peut affecter le foie, les reins, les poumons, les systèmes nerveux et circulatoire de même qu'être à la source (1) d'un œdème pulmonaire, (2) de taux élevés des sérums glutamo-oxalacétique transaminase (SGOT), glutamopyruvique transaminase (SGTP) et de phosphatase alcaline (PAL), d'une baisse du taux de prothrombine, d'hémorragies et de jaunisse (jaunissement de la peau) et (3) d'une hématurie (sang dans l'urine) et d'une anurie (quantité d'urine anormale ou inexistante). Ces signes pathologiques sont caractéristiques de l'hypoxie (manque d'oxygène dans les tissus). Une exposition fréquente à des concentrations supérieures à celles permises pendant quelques jours ou semaines peut causer une intoxication. L'inhalation de ce produit peut entraîner un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons), une hyperémie (accumulation de sang dans une partie du corps), de petites hémorragies cérébrales périvasculaires et un oedème cérébral (liquide dans le cerveau). Ce produit est toxique s'il est ingéré. L'ingestion de cette substance peut causer des séquelles aux poumons et au cerveau, mais les dommages aux viscères (organes internes) sont plus courants. Il faut traiter selon les symptômes. On suggère au médecin traitant d'utiliser les mesures suivantes s'il les juge appropriées : Dans les cas d'intoxication légère à modérée, les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 24 heures après l'exposition. Une surveillance doit être effectuée pendant au moins cette durée. Les signes d'intoxication aiguë apparaissent plus tôt. Tout cas d'hypoxie et d'hypotension doit être traité selon les méthodes habituelles d'oxygénation, d'intubation, de ventilation et de pression positive, au besoin. Utiliser des solutions intraveineuses, des hypertenseurs et des inotropes si nécessaire. En cas d'ingestion d'une grande quantité de phosphore de zinc, on peut effectuer une aspiration du contenu gastrique en insérant une sonde naso-gastrique de calibre 16 French une fois que le patient est stabilisé. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Une hémodialyse peut être indiquée en cas d'insuffisance rénale, mais elle ne permettra pas de retirer la toxine.

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT:** Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas laisser ce produit se répandre dans les lacs, les rivières ou les étangs.

**MODE D'EMPLOI :**

L'appât pour rongeurs ZP convient à une utilisation intérieure et extérieure.

**LIMITES D'EMPLOI - GÉNÉRALITÉS :**

NE PAS placer les appâts dans des sites où il existe une possibilité de contamination des aliments ou des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

**DIRECTIVES D'APPLICATION – rats et souris communes :**

**À L'INTÉRIEUR ET AUTOUR DES BÂTIMENTS ÉNUMÉRÉS :**

**POUR LUTTER contre les rats d'égout (*Rattus norvegicus*) et les rats noirs (*Rattus rattus*)** à l'intérieur et autour des bâtiments agricoles, des étables, des hangars d'entreposage, des poulaillers et des bâtiments industriels. Placer 15 g (une cuillère à thé rase) d'appât dans les terriers, les refuges et le long des murs où on a observé des signes d'activité des rats. Placer les appâts à des intervalles variant entre 4,5 et 9 mètres. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appâts jusqu'à ce tout signe d'activité des rats ait cessé.

**POUR LUTTER contre les souris communes (*Mus musculus*)** dans et autour des bâtiments agricoles, des étables, des hangars d'entreposage, des poulaillers et des bâtiments industriels. **Placer 15 g (une cuillère à thé rase) d'appât tous les 2,5 à 3,7 m le long des murs où on a observé des signes d'activité des souris. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appâts jusqu'à ce tout signe d'activité des souris ait cessé.**

Récupérer les corps des rongeurs là où ils sont accessibles et récupérer l'appât inutilisé.

**LIMITES D'EMPLOI – rats et souris communes :**

Pour une utilisation à l'intérieur et à l'extérieur à moins de 15 mètres des bâtiments. L'appât DOIT être placé dans des points d'appât. Un appât antirongeur peut être placé dans un point d'appât inviolable le long des clôtures délimitant les propriétés, à l'extérieur de la limite de 15 mètres, mais à moins de 100 mètres des bâtiments, si le point est solidement fixé (par ex. cloué) sur la clôture ou dans le sol.

Le point d'appât (**niveau 3**) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes: 1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par exemple, métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât; 3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; 4) son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par exemple, au moyen d'une vis ou d'un cadenas); 5) il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention <<AVERTISSEMENT – POISON>> et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

Le point d'appât (**niveau 2**) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3: 1) être résistant à la destruction par des animaux d'espèces non ciblées; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les animaux des espèces non ciblées ne puissent atteindre l'appât.

Le point d'appât (**niveau 1**) destiné à être placé à l'extérieur, en surface, à un endroit accessible aux enfants, aux animaux de compagnie et aux espèces sauvages non ciblées, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 2 ou 3: 1) être résistant à la destruction ou à l'affaiblissement attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses ainsi que l'exposition directe au soleil).

#### **AUTRES ZONES EXTÉRIEURES :**

**Gaufres gris (*Thomomys talpoides*) et écureuils terrestres (de type Richardson, Colombien, Franklin et rayés [*Spermophilus sp.*]):**

**DIRECTIVES D'APPLICATION – gaufres gris et écureuils terrestres :**

**POUR LUTTER contre les gaufres gris (*Thomomys talpoides*) et les écureuils terrestres, c.-à-d. : de type Richardson, Colombien, Franklin et rayés (*Spermophilus sp.*) :** Placer 15 g (une cuillère à thé rase) d'appât dans chaque terrier; boucher les terriers. Après 10 jours, ouvrir tous les terriers pour déterminer le degré de succès. Si les terriers sont rouverts, placer un autre appât. Un pré-appâtage d'aliments frais facilitera l'acceptation des appâts traités.

**POUR LUTTER contre les gaufres gris (*Thomomys talpoides*) dans les vergers, les pâturages et les prairies de fauche.** Appliquer entre 2,5 et 4,5 kg de produit par hectare en utilisant un outil pour terrier ou une sonde à main. Les zones touchées doivent être traitées de mai à novembre à raison de deux applications maximales par année.

#### **LIMITES D'EMPLOI – Écureuils terrestres :**

Appliquer seulement dans des terriers occupés par des écureuils terrestres. Ne pas appliquer dans des terriers inoccupés. Les manipulateurs de phosphore de zinc doivent observer l'aire de traitement proposée avant de procéder au traitement afin de confirmer l'activité des écureuils terrestres et de s'assurer qu'aucun signe ne témoigne de l'activité d'espèces en péril ou de leur terriers. Pour tout renseignement concernant les espèces en péril dans votre région, communiquer avec les responsables fédéraux ou provinciaux de la faune.

#### **SOURIS SYLVESTRES (*Peromyscus sp.*) ET CAMPAGNOLS (*Microtus sp.*):**

**DIRECTIVES D'APPLICATION – souris sylvestres et campagnols :**

**POUR LUTTER contre les souris sylvestres (*Peromyscus sp.*) et les campagnols (*Microtus sp.*) dans les vergers.** Appliquer après la cueillette des pommes, avant la neige, préférablement avant la chute des feuilles ou l'écrasement de l'herbe. Épandre en pleine surface en tant que traitement généralisé au moyen d'un semoir à cyclone, d'un distributeur d'engrais en lignes ou d'un semoir en lignes à raison de 1,10 à

4,50 kg/hectare. Pour une distribution à la main, placer 14 g autour de chaque arbre; laisser l'appât tomber dans l'herbe ou dans la litière à la surface du sol, mais ne pas appliquer sur un sol nu. Ne pas épandre si l'on prévoit de la pluie. Vérifier le secteur deux semaines après l'application et traiter de nouveau si l'on trouve des souris sylvestres ou des campagnols (indice d'alimentation des vergers de pommiers). Ne jamais placer les appâts en tas ou en piles.

Dans des endroits accessibles par le grand public ou posant un risque pour la faune, les animaux domestiques ou le bétail, placer 45 g (une cuillère à table) d'appât dans des points d'appât.

**LIMITES D'EMPLOI – souris sylvestres et campagnols :**

Les appâts placés dehors, dans des emplacements surélevés à l'extérieur qui sont ou seront accessibles par le public (p. ex. sites d'autocueillette) ou des emplacements accessibles par des animaux domestiques ou du bétail, DOIVENT se trouver dans des points d'appât de niveau 1. Les points d'appât utilisés à ces sites DOIVENT répondre aux caractéristiques décrites sous la rubrique LIMITES D'EMPLOI – rats et souris.

**ÉLIMINATION:** Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION DES RONGEURS:** Jeter les rongeurs morts avec les ordures ménagères ou les enterrer.

**ENTREPOSAGE:** Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ranger le produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr hors de la portée des enfants et des animaux non ciblés.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

122011